



NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN SEPTEMBRE 2020

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.

1. Durant le mois de septembre 2020, le BCNUDH a documenté **726 violations des droits de l'homme** sur tout le territoire de la République démocratique du Congo, **soit une augmentation de près de 9% par rapport au mois d'août (669 violations)**.¹ Cette augmentation reflète une hausse significative du nombre de violations attribuables à des agents de l'Etat (+29%), tandis que le nombre d'atteintes commises par des combattants de groupes armés a diminué (-7%). En particulier, le BCNUDH a documenté un nombre croissant de violations par des militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, où des opérations militaires contre des groupes armés sont en cours.
2. Ainsi, la proportion des violations commises par **les agents de l'Etat (52%) a augmenté par rapport au mois dernier et est supérieure à celle des atteintes commises par des groupes armés (48%)**. Les agents de l'Etat sont notamment les auteurs des exécutions extrajudiciaires d'au moins 42 personnes, dont six femmes et trois enfants ; tandis que les groupes armés sont notamment les auteurs des exécutions sommaires d'au moins 166 personnes, dont 45 femmes et 10 enfants.
3. **Près de 88% des violations documentées en septembre 2020** ont été commises dans les **provinces affectées par les conflits** en RDC (640 violations) et ont entraîné la mort d'au moins 202 civils, dont 51 femmes et 13 enfants. A l'instar du mois précédent, les combattants des groupes armés sont les principaux responsables des violations commises dans ces provinces (54%). La majorité des violations et atteintes a de nouveau été enregistrée dans la province du Nord-Kivu (371 violations, soit 58% des violations commises dans ces provinces), suivie notamment de l'Ituri (97 violations), du Sud-Kivu (59 violations) et du Tanganyika (52 violations).
4. **Dans les provinces non affectées par les conflits, 86 violations des droits de l'homme ont été documentées en septembre 2020, soit près de 12% des violations documentées sur l'ensemble du**

¹ Il convient de noter que le rapport de septembre 2020 prend en compte cinq semaines contre quatre pour le mois d'août.

territoire². Il s'agit principalement de 18 violations du droit à la vie (18 victimes, y compris six victimes d'exécutions extrajudiciaires), 22 violations du droit à l'intégrité physique (47 victimes, y compris quatre femmes et six enfants victimes de violences sexuelles), 19 violations du droit à la liberté et à la sécurité de la personne (55 victimes dont une femme et un enfant) et 19 violations du droit à la propriété. Près de la totalité de ces violations³ est attribuable à des agents de l'Etat, dont près de 48% à des agents de la PNC (41 violations), 27% à des militaires des FARDC (23 violations), 9% à des agents de l'ANR (huit violations) et 14% à d'autres agents de l'Etat (12 violations). Les violations commises dans ces provinces ont été enregistrées dans les provinces du Haut-Katanga (45 violations), Sankuru (14 violations), Kinshasa (13 violations), Lualaba (six violations), Lomami et Mongala (trois violations chaque) et Kongo Central (deux violations).

5. Au mois de **septembre 2020**, les cas de violences sexuelles liées au conflit documentés concernent **53 victimes adultes**, soit une augmentation significative par rapport au mois précédent (**22 victimes**). Ceci reflète une augmentation du nombre de cas documentés dans la province de l'Ituri en septembre par rapport à août. Contrairement au mois précédent, les groupes armés sont responsables de la majorité des violations soit une augmentation significative par rapport au mois dernier et les agents de l'Etat sont responsables de 21 victimes adultes.
6. Au cours du mois de septembre 2020, la Section de la **protection de l'enfant** de la MONUSCO a documenté et vérifié **46 violations graves des droits de l'enfant** dans le cadre des conflits armés en RDC, ce qui représente une diminution de 65% par rapport au mois d'août (141 violations). La Section de la protection de l'enfant a suivi le processus de reddition de combattants de la CODECO dans la province de l'Ituri et identifié 305 enfants qui seraient parmi les combattants, mais ces cas restent à vérifier.
7. Au total, 83% des violations graves commises à l'encontre d'enfants en septembre 2020 sont attribuables aux groupes et milices armés et 17% ont été commises par des agents de l'Etat, à savoir des militaires des FARDC (huit violations). Les principaux auteurs des violations documentées durant le mois de septembre parmi les groupes et milices armés sont les combattants de la CODECO (10 violations), les Mai-Mai Mazembe (neuf violations) et les combattants des ADF (six violations). Au total, 72% des violations ont été documentées dans la province du Nord-Kivu (33 violations), tandis que les provinces de l'Ituri (10 violations) du Sud-Kivu, du Kasai Central et du Maniema (une violation chacune) ont également été affectées.
8. En **septembre 2020**, le BCNUDH a documenté **66 violations des droits de l'homme liées à l'espace démocratique**, une forte diminution par rapport aux 94 violations documentées au mois d'août 2020. Ce changement est principalement dû à la diminution du nombre de représailles reçues contre les acteurs de la société civile par des agents de l'Etat et combattants des groupes armés par rapport aux mois précédents.

² La documentation des violations dans les provinces non affectées par les conflits est affectée par la fermeture des bureaux de terrain de Matadi (Kongo Central), Bandundu (Kwilu) et Mbandaka (Equateur), qui limite les capacités de monitoring du BCNUDH dans ces provinces.

³ A l'exception de deux atteintes commises par des miliciens Twa dans le Haut-Katanga.

9. Les **principaux auteurs présumés de ces violations sont des agents de la PNC** avec 22 violations (soit une diminution par rapport aux 31 violations enregistrées en août 2020), suivis des soldats des FARDC, qui sont responsables de 18 violations (soit une diminution par rapport aux 24 violations d'août 2020). Les groupes armés sont responsables de 15 violations, une augmentation par rapport aux 10 violations enregistrées en août 2020. D'autres agents de l'état ont commis neuf violations, une augmentation par rapport aux trois violations enregistrées le mois précédent, tandis que les agents de l'ANR étaient responsables de deux violations, une diminution par rapport aux huit violations enregistrées en août 2020.
10. Durant du mois de septembre 2020, le BCNUDH a continué de fournir un **appui aux juridictions congolaises dans le cadre de la lutte contre l'impunité des violations et abus des droits de l'homme**. C'est ainsi qu'il a pu noter que dans le cadre des activités judiciaires, quatre militaires des FARDC dont un lieutenant, un agent de la PNC et 22 combattants des groupes armés ont été condamnés à des peines d'emprisonnement ainsi qu'à des dommages et intérêts.
11. Par ailleurs le BCNUDH continue de documenter des décès en détention. Au cours du mois en revue, au **moins 18 détenus de sexe masculin sont décédés de maladie ou malnutrition soit dans des maisons d'arrêt ou dans des cachots de la PNC**. Les conditions de détention, le manque de ressources pour subvenir aux besoins alimentaires et de santé des détenus continuent d'être les raisons principales avancées par les autorités pour justifier ces décès. Par ailleurs 59 personnes dont deux femmes se sont évadées de prison, notamment dans les provinces du Sud-Kivu (32) dont deux femmes et de l'Ituri (25).
12. Au cours du mois en revue, le BCNUDH a poursuivi **ses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités au profit des acteurs dans le domaine des droits de l'homme. Au moins 244 personnes dont 54 femmes ont bénéficié desdites activités au cours de ce mois**. Parmi les thématiques abordées figuraient: 1) les notions générales des droits de l'homme ; 2) la protection des défenseurs des droits de l'homme pendant la collecte des données ; 3) le respect des droits de l'homme dans la gestion de l'ordre public.